

DELIBERATION N° 25-023

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°24-028 «ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LA REALISATION DE L'OPERATION *LES VICTORIEUSES* EN BRS »

Le Conseil d'Administration de TERRES CARAIBES - Etablissement Public Foncier Guadeloupe – Saint-Martin, régulièrement convoqué par le Président, s'est réuni le **mercredi 26 mars 2025** à TERRES CARAIBES -, Route de la Rocade 97139 Grand-Camp LES ABYMES, sous la présidence de monsieur Patrick SELLIN, en présence de madame Josiane GATIBELZA membre d'honneur, monsieur Jean-Marie SCHMIDER de la DRFIP Guadeloupe et de monsieur Patrick CLAIRE ancien commissaire aux comptes de l'établissement.

Etaient Présents

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT
ALIX NABAJO TH	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE
JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
EDMEE MAURIELLO	CANBT	TITULAIRE
PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE
BETTY ARMOUGON	CANGT	TITULAIRE
BLAISE MORNAL	CANGT	TITULAIRE
HERIC ANDRE	CAGSC	TITULAIRE
LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE
YVES QUIQUEREZ	CARL	TITULAIRE
PATRICK SELLIN	REGION	TITULAIRE
JEAN BARDAIL	REGION	TITULAIRE

Etaient Représentés

NOM PRENOM	COLLEGE	STATUT	REPRESENTE PAR	COLLEGE	STATUT
ERIC JALTON	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	JOSEPH LEE	CAP EXCELLENCE	SUPPLEANT
JEAN-CLAUDE MAES	CCMG	TITULAIRE	HERIC ANDRE	CASGC	TITULAIRE
LOULY BONBON	CAGSC	TITULAIRE	LILIANE MONTOUT	CARL	TITULAIRE
LOUIS MUSSINGTON	COM SAINT- MARTIN	TITULAIRE	PHILIPPE DEZAC	CANBT	TITULAIRE

Etaient Absents/Excusés

NOM/PRENOM	COLLEGE	STATUT	OBSERVATIONS
PIERRE THICOT	CAP EXCELLENCE	TITULAIRE	
DAVID MONTOUT	REGION	TITULAIRE	
JEAN-MARIE HUBERT	REGION	TITULAIRE	

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 à L324-10 ;
Vu l'arrêté préfectoral n°2013-030/SG/DiCTAJ/BRA du 10 mai 2013, modifié, portant création de l'établissement public foncier Guadeloupe, devenu « *TERRES CARAIBES - EPF Guadeloupe Saint-Martin* » et les arrêtés modificatifs ainsi que les statuts ;
Vu l'agrément par le préfet de l'Organisme Foncier Solidaire (OFS) ;
Vu le bilan prévisionnel des dépenses du programme de logements ;
Vu l'estimation prévisionnelle des travaux de VRD ;
Vu l'étude de faisabilité concernant le programme de logements ;
Considérant la consultation faite par l'OFS – TERRES CARAIBES SOLIDAIRES auprès des bailleurs sociaux et des opérateurs privés, le 24 novembre 2024 ;
Considérant l'offre reçue de la société JSK IMMO CONSEILS.

Après en avoir délibéré,

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ADOPTENT LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Attribution d'une subvention maximale d'équilibre pour un montant **d'UN MILLION QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS H.T. (1 090 000,00)** au profit de la société JSK IMMO CONSEILS, pour la réalisation du programme de construction de **22 logements** dénommé « **LES VICTORIEUSES** », sur le territoire de la ville de Les ABYMES sous l'égide du dispositif **BRS acquisition**.

ARTICLE 2 : La première moitié de la subvention sera versée à l'opérateur dès l'obtention du permis de construire, et l'autre moitié dès l'achèvement des travaux de VRD et des aménagements extérieurs.

ARTICLE 4 : Cette délibération annule et remplace la délibération n°24-028 en date du jeudi 11 avril 2024, votée au profit de la SEMSAMAR.

ARTICLE 3 : La Directrice générale et le Payeur régional sont chargés, pour chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de Basse-Terre dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les ABYMES, le **26 MARS 2025**

Le Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin

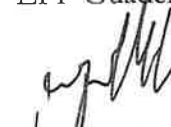


Monsieur Patrick SELLIN

Les actes pris par TERRES CARAIBES – EPF Guadeloupe-Saint-Martin sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.



Le 1^{er} Vice-Président de
TERRES CARAIBES
EPF Guadeloupe-Saint-Martin



Monsieur Alix NABAJOH

